

EVERGNICOURT

5 mars 2024
20h00

PRESENTS

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 mars à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. CAVEL Olivier, Maire.

Présents :

CAVEL Oliver	X	FOUCHART Sandrine	X
FOURNIER Laurent	X	LAHEMADE Mathieu	X
LAMBOT Nicolas	X	GABALLO Sylvain	X
CHIGNOLA Jérôme	X	DUFOUR Alexandre	X
DURAND Marion	X		
TREMLET Ingrid	X		
PICAULT Delphine	X		
LAFOND Séverine	X		

Madame LAFOND Séverine, Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Délibération – 25% du budget
2. Délibération – Approbation du régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits
3. Délibération – Durée des amortissements
4. Délibération – APV pour les 2 trottoirs
5. Délibération - CLECT
6. Divers



**1. DELIBERATION N°
ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION INITIALE PRISE- 25%**

Paielement de deux factures de 2023.

Vote de la délibération :

Vote pour : 12 / Vote contre : - / Abstention : / Excusés :

**2. DELIBERATION N°
Approbation du régime des amortissements des immobilisations et la
fongibilité des crédits**

Le passage à la M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre en chapitre au sein d'une même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : 1 (CHIGNOLA) / Excusés :

**3. DELIBERATION N°
Durée des amortissements**

Cf. annexe des durées

Vote de la délibération :

Vote pour : 11 / Vote contre : - / Abstention : 1 (CHIGNOLA) / Excusés :

**4. DELIBERATION N°
APV pour les 2 trottoirs**

Ajout d'un terme à la délibération pour les demandes de subvention (APV)

Vote de la délibération :

Vote pour : 12 / Vote contre : - / Abstention : - / Excusés :



5. DELIBERATION

CLECT – commission locale des charges transférées

Charges transférées.

Montant : 76 432 € (recettes)

Vote de la délibération :

Vote pour : 12 / Vote contre : - / Abstention : / Excusés :

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL 28 MARS à 20h

Le Maire,

Olivier CAVEL

